

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Communes de SAINT OMER et SAINT MARTIN AU LAERT

DMS

SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 1er juin 2012, il est institué à la demande de la société DMS, dont le siège social est situé 1 rue de Londres, BP73, 59373 LOOS cedex une servitude d'utilité publique sur l'ancienne installation de stockage de liquides inflammables sise sur les territoires des communes de SAINT OMER et SAINT MARTIN AU LAERT.

Cette servitude concernant l'utilisation du sol, consiste en des limitations ou interdictions définies dans la zone décrite par le présent arrêté, afin de préserver l'environnement et la salubrité publique des nuisances potentielles qui ne pourraient faire l'objet de mesures compensatoires suffisantes.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées AZ 1 de la commune de SAINT OMER et AI 80 de la commune de SAINT MARTIN AU LAERT.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.